

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE FOURBANNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

mercredi 11 avril 2018

Présents : Marie-Christine GRENET, Fabrice JOURNOT, Laëtitia JOURNOT, David BRANGET, Isabelle MONTENOISE, Gérard MOUGEY, Alain MICHELOT, Stéphane BESNARD.

Absents excusés : Marlène BALLAND (Procuration à Isabelle MONTENOISE), Nadine VERNEREY, Rodolphe MULIN

Secrétaire: David BRANGET

La séance commence à 20h40.

1. AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS POUR 2018

➤ **Réfection du chemin dit "de Combeautards"**

Le Maire expose qu'il est nécessaire d'attribuer le marché correspondant à la réfection du chemin rural suivant:

Descriptif :

Chemin dit "de Combeautards" du raccordement avec la RD 261 jusqu'à l'arrière de la ferme, d'une longueur de 280 mètres.

La municipalité a fait faire trois devis:

Entreprise CLIMENT
Entreprise BONNEFOY
Entreprise COLAS

Après délibération, le Conseil municipal décide:

- ✓ d'attribuer le marché à l'entreprise CLIMENT,
- ✓ que les fonds seront pris sur le budget 2018,
- ✓ sollicite une aide du Conseil Départemental,
- ✓ demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention,
- ✓ s'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- ✓ mandate et autorise le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches concernant le projet.

Voix contre : 0 Abstention: 0 Pour : 9

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

A- COMPTE DE GESTION 2017

Il convient d'approuver le compte de gestion 2017 certifié conforme au compte administratif 2017.

La balance générale de l'exercice 2017 s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	52527.26 €
Recettes de fonctionnement	60626.16 €
Excédent	8098.20 €

Excédent de Fonctionnement cumulé 31/12/2017 : 82741.31 + 8098.20 = 90839.51 €

Dépenses d'investissement	7341.30 €
Recettes d'investissement	4063.17 €
Déficit	3278.13 €

Excédent d'investissement cumulé 31/12/2017 : 12197.01 - 3278.13 = 8918.88 €

BALANCE GENERALE :

Section de fonctionnement : 90839.51 €

Section d'investissement : 8918.88 €

En conséquence, l'excédent global d'investissement de clôture s'élève à 8918.88 € et l'excédent global de fonctionnement de clôture s'élève à 90839.51 €.

Ces résultats sont conformes avec ceux retracés dans le compte de gestion du receveur.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent le compte de gestion 2017 présenté.

Voix contre : 0 Abstention: 0 Pour : 9

B - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Mme GRENET Marie-Christine 1er adjointe au Maire présente le compte administratif 2017.

Conformément à la procédure, le Maire n'a pas pris part au vote.

Après avoir pris connaissance des documents, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 et constate la conformité des comptes avec les résultats issus du compte de gestion du receveur.

Vote contre: 0 Abstention : 0 Pour : 8

3. BUDGET PRIMITIF 2018

➤ Vote des 3 taxes communales

Il est proposé de voter les taux suivants :

Taxe Habitation : taux de 9.56 %
Taxe Foncier bâti : taux de 3.86 %
Taxe Foncier non bâti : taux de 9.69%

Vote contre : 1 Abstention : 0 Pour : 8

L'exposé du maire entendu le conseil municipal vote à la majorité les taux communaux proposés.

➤ **Redevance assainissement**

Rappels des prix au m3 :

En 2014 : 1,51€, en 2015 : 1.54 €, en 2016 : 1.57 € en 2017 : 1.60 €

Après débat, le Conseil Municipal propose de fixer la redevance assainissement à 1.60 €

Vote contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

A la majorité, la redevance assainissement est fixée à 1.60 € le m3 en 2018.

➤ **Subvention participation aux classes découvertes**

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'année scolaire 2018/2019 l'aide habituellement accordée pour les voyages scolaires.

Rappel des conditions :

- Fourniture d'une attestation de l'établissement scolaire.
- Une subvention annuelle par élève
- L'aide est égale à 25% du montant de la sortie, plafonnée à 50 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'aide accordée.

Vote contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

➤ **Cartes jeunes 2018/2019**

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler son partenariat avec le Centre Régional d'Information Jeunesse et d'offrir aux jeunes de la Commune « le Pack Avantages Jeunes 2017/2018 aux conditions suivantes :

- Etre âgé de plus de 10 ans et de moins de 26 ans.
- Ne pas être salarié.

Vote contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

➤ **Vote du budget**

BUDGET PRIMITIF 2018 :

Section fonctionnement :

Recettes : 149 074.51 €

Dépenses : 66 294.29 €

Excédent : 82 780.22 €

Section investissement :

Recettes : 34 155.07 €

Dépenses : 34 155.07 €

Excédent : 0 €

Reconnait un excédent de fonctionnement de 82 780.22 € et un excédent d'investissement de 0 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2018.

Vote contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

4. DIVERS

➤ **Nettoyage du village**

La date retenue pour le nettoyage du village est le samedi 26 mai 2018.

➤ **L'Urbanisme**

Le Conseil municipal souhaite étudier les possibilités d'extension du village et l'élaboration d' un document d'urbanisme.

➤ **Enquête publique**

La société Les Carrières Comtoises, exploite actuellement une carrière de roches calcaires massives sur la commune de Baume-les-Dames.

L'activité de carrière est actuellement réglementée, au titre des rubriques 2510-1 et 2515-1 des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), par l'arrêté préfectoral du 13 août 2012, sur une superficie de 12,3 ha et pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 13 août 2017.

Afin de pérenniser son activité, la société L2C souhaite renouveler et étendre son autorisation d'exploiter pour 30 ans. La demande porte sur une partie du périmètre actuellement autorisé (**11 ha 88 a 47 ca**) et sur un périmètre d'extension d'une superficie supplémentaire de **10 ha 64 a 49 ca**. L'ensemble des terrains du projet couvre ainsi une superficie totale de **22 ha 52 a 96 ca**.

Le conseil municipal donne son avis favorable sur cette demande d'autorisation unique.

Vote contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

La date de la prochaine réunion est le vendredi 27 avril 2018 à 20h00.

La séance est levée à 23 heures 30.

Le MAIRE de FOURBANNE
Laëtitia JOURNOT